



## **MANDAT**

### **OBJET**

Aider, au besoin, à l'élaboration, au suivi et à la révision des mesures d'adaptation pour les stagiaires des ÉMPD de l'Université d'Ottawa, conformément à la politique et au processus d'adaptation des ÉMPD.

### **MEMBRES**

La composition du Comité de planification des mesures d'adaptation (CPMA) sera décidée en fonction de la situation de chaque stagiaire des ÉMPD de l'Université d'Ottawa. Elle dépendra des exigences cliniques, éducatives et/ou des mesures d'adaptation du stagiaire.

Le CPMA sera dissous à la fin de la formation des ÉMPD du stagiaire (y compris le retrait ou le transfert).

1. Les membres du CPMA sont choisis en fonction de leur poste.
  - a. Les personnes suivantes sont considérées comme des membres essentiels du CPMA et doivent être disponibles à toutes les réunions :
    - Doyen adjoint, Programme de promotion de la santé à la Faculté – PRÉSIDENT
    - Doyen adjoint, ÉMPD
    - Le directeur du programme du stagiaire.
    - Le stagiaire concerné
    - Le représentant de l'association PARO (à la discrétion du stagiaire)
  - b. Le CPMA peut également demander l'avis ou l'adhésion des personnes suivantes :
    - Représentant principal d'un site clinique particulier, c'est-à-dire L'Hôpital d'Ottawa (TOH), Montfort, CHEO, Royal Ottawa, directeur de l'unité communautaire.
    - Directeur du Bureau des droits de la personne de l'Université d'Ottawa
    - L'avocat de l'Université d'Ottawa.
    - Le professionnel qui a évalué le handicap (uniquement avec le consentement du stagiaire et dans le respect de la confidentialité, conformément à la politique et au processus d'adaptation des ÉMPD).
    - une personne de soutien pour le stagiaire (c.-à-d. un pair, un mentor), à la discrétion du stagiaire



## University of Ottawa Faculty of Medicine PGME Accommodation Planning Committee (APC)

- un représentant du programme de santé des médecins de l'OMA s'il participe déjà au soutien du stagiaire.
- c. Les membres du CPMA doivent déclarer un conflit d'intérêts potentiel pour tout cas présenté. Les réserves seront divulguées par le membre au président, qui décidera de la marche à suivre appropriée. Si le président du comité déclare un conflit d'intérêts, un président intérimaire parmi les membres de la faculté du comité sera nommé par le vice-doyen des affaires professorales.

### RÉUNIONS

1. La convocation d'une réunion dépend de l'un ou de plusieurs des éléments suivants :
  - a. La demande de l'un des membres du comité principal des mesures d'adaptation.
  - b. L'urgence et les délais de la réunion.
  - c. Les besoins d'adaptation du stagiaire.
2. La fréquence des réunions dépendra des demandes qui sont faites. Le Comité se réunira le plus rapidement possible, idéalement dans les 3 semaines suivant la demande.
3. Les réunions seront organisées par le Programme de promotion de la santé à la Faculté. Le soutien administratif, y compris la planification, l'élaboration des ordres du jour, la distribution de la documentation et la rédaction des procès-verbaux, sera fourni par le Programme de promotion de la santé à la Faculté.
4. Les procès-verbaux de toutes les réunions seront transcrits et conservés dans un dossier électronique et/ou papier dans un endroit confidentiel. Les procès-verbaux seront mis à la disposition des membres du CPMA et des personnes présentes à la réunion.

### FONCTIONS

1. S'assurer qu'un plan d'adaptation est élaboré et conforme à la politique et au processus d'adaptation des ÉMPD.
2. Tenir un registre des renseignements concernant les demandes de mesures d'adaptation adressées au CPMA. Cela comprend : la nature des mesures d'adaptation accordées, les dates de mise en œuvre, ainsi que toute modification ultérieure du plan d'adaptation initial.
3. Aider à déterminer si des mesures d'adaptation supplémentaires sont raisonnables dans le cas d'un stagiaire qui ne progresse pas comme prévu.



**University of Ottawa Faculty of Medicine**  
PGME Accommodation Planning Committee (APC)

## **CONFIDENTIALITÉ**

Le comité se réunit par vidéoconférence. Les documents fournis au comité lors des réunions sont conservés par le responsable du Programme de promotion de la santé à la Faculté. Toutes les délibérations du comité et tous les renseignements reçus par le comité sont confidentiels, sauf lorsque la divulgation est nécessaire pour le rapport du comité. Les dossiers confidentiels contenant tous les renseignements relatifs aux procès-verbaux du comité seront placés et conservés en lieu sûr au sein du Programme de promotion de la santé à la Faculté. Ces informations ne feront pas partie du dossier universitaire du stagiaire.

## **APPEL**

Si le stagiaire souhaite faire appel des recommandations du CPMA, la question sera soumise au vice-doyen des ÉMPD, dont la décision est définitive. De plus amples informations sur les appels sont fournies dans le document présentant la politique et le processus d'adaptation des ÉMPD.

### **Comité**

Comité des Études médicales postdoctorales  
Conseil de la Faculté

### **Date d'approbation**

16 juin 2021  
14 septembre 2021